



« une ressource pour le milieu »

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

pour diffusion immédiate

Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, le 28 mai 2019

Truitelle ou saumoneau ?

La pêche sur la rivière Jacques-Cartier est ouverte depuis le 26 avril dernier. Étant donné la présence de saumon atlantique dans la rivière, la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) invite tous les pêcheurs à être vigilants pour ne pas confondre les saumoneaux et les truitelles (petites truites).

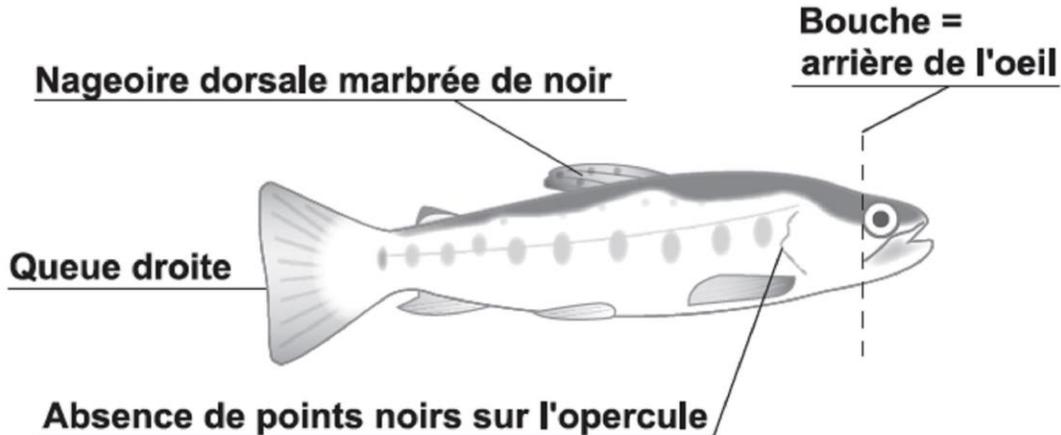
En effet, sur la rivière Jacques-Cartier, la pêche au saumon est interdite et les saumoneaux doivent être remis à l'eau sous peine d'amende. Afin de connaître les règlements de pêche et les spécificités propres à la rivière, nous vous invitons à consulter le site Internet du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) au lien suivant :

<http://peche.faune.gouv.qc.ca/?lang=fr#saison=17+zone=31+espece=null+endroit=2578>.

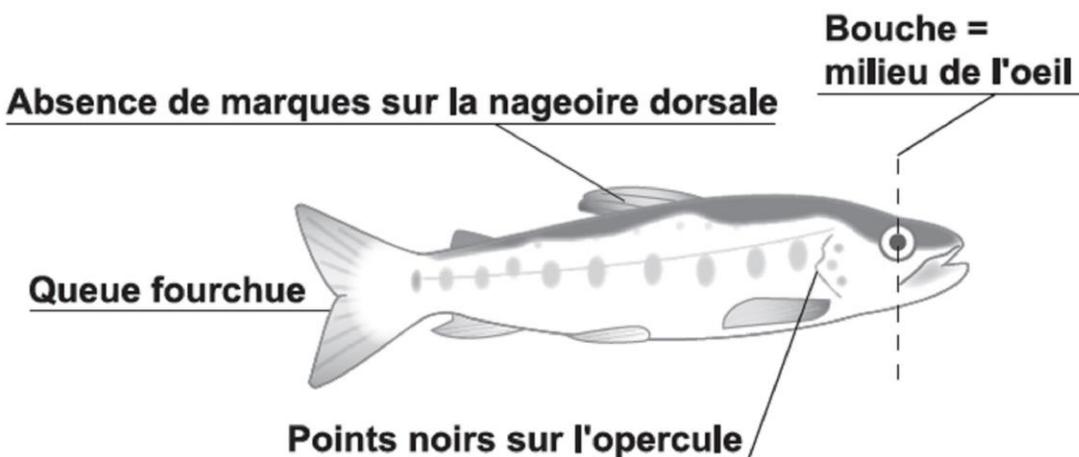
Il est à noter que des restrictions spécifiques sont présentes à proximité du barrage entre Cap-Santé et Donnacona, soit à l'embouchure de la rivière.

Certaines caractéristiques observables permettent de différencier les deux espèces (truite et saumon), notamment l'emplacement de l'œil et la forme de la queue. À l'aide des indices de la figure jointe, saurez-vous les identifier ?

TRUITELLE



SAUMONEAU



Pour toute question concernant les saumoneaux, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.cbjc.org ou à communiquer avec nous par téléphone au 1-888-875-1120 ou par courriel au communication@bjc.org.